

<i>Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie</i>	<b>COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE</b>	
	<b>CENTRE DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX (CSDND) DE DOMQUEUR</b>	
	<b>COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 27 janvier 2009</b>	
	<i>Document projet : oui</i>	<i>Document approuvé : oui</i>
<b>Lieu :</b> CSDND de DOMQUEUR	<b>Rédacteur :</b> Séverine CUNCHE <b>Date :</b> 21/04/2009	<b>Mise à jour :</b>

### **PARTICIPANTS**

#### **Sous-Préfecture d'ABBEVILLE :**

Mme Maryse MORACCHINI - Sous-Préfet d'ABBEVILLE  
M. Bernard FLORIN – Secrétaire Général

#### **Représentants des collectivités territoriales :**

M. Emmanuel SCHORDERET – maire de DOMQUEUR  
M. Jean-Claude BRIET – maire de ERGNIES  
Mme Odette THEVAL – maire de BRUCAMPS  
M. Mathieu DOYER – maire de BUSSUS BUSSUEL  
M. André RIMOLDI – adjoint au maire de BUSSUS BUSSUEL  
Mme Sandrine MOCQUANT – commune de GORENFLOS

#### **Représentants des services déconcentrés de l'Etat :**

Mlle Séverine CUNCHE – DREAL (anciennement DRIRE) Picardie  
M. Jean-Louis LEMAIRE – DDASS

#### **Représentants de l'exploitant :**

M. Sébastien PRUNAUD – SITA Normandie  
M. Thierry DELINEAU – Directeur Activité Traitements – SITA Nord  
M. Alexandre MASSARD – Conseiller technique Activité Traitements - SITA Nord  
M. Jean-Pierre BOINET – Responsable d'exploitation - SAS Pierre BOINET

**ORDRE DU JOUR** : Nuisances olfactives engendrées par le CSDND

**PIECE JOINTE** : présentation de l'exploitant

Suite aux nombreuses réclamations des riverains émises à l'encontre de la S.A.S. Pierre BOINET, qui portent sur les nuisances olfactives engendrées par le CSDND de DOMQUEUR, Mme le Sous-Préfet d'ABBEVILLE a décidé de réunir la CLIS.

Mme le Sous-Préfet d'Abbeville préside cette séance, laquelle débute par la visite du CSDND par les membres de la CLIS.

---

### **1. Présentation des nouveaux interlocuteurs SITA**

Suite à une réorganisation géographique de la SITA, M. DELINEAU (SITA NORD) précise qu'il succède à M. ERTUS (SITA NORMANDIE) et qu'il a pris connaissance depuis peu du CSDND et de ses problématiques.

M. MASSARD (SITA NORD) indique également succéder à M. PRUNAUD (SITA NORMANDIE).

---

### **2. Présentation par la société Pierre BOINET : cf. P.J.**

#### **2.1 Sources potentielles d'odeurs**

M. DELINEAU indique que les sources potentielles d'odeurs sur un CSDND sont :

- les déchets ;
- le biogaz produit ;
- les bassins de stockage des lixiviats.

#### **2.2 Constat**

M. DELINEAU indique qu'une augmentation des réclamations, à l'encontre du CSDND, pour cause de nuisances olfactives, a été enregistrée à partir de juillet/août 2008.

#### **2.3 Solutions mises en place**

M. DELINEAU précise les dispositions mises en place pour limiter les nuisances olfactives :

- recouvrement plusieurs fois par semaine des déchets de l'alvéole en exploitation avec des matériaux inertes ;
- réalisation de la couverture provisoire de l'alvéole 8 ;
- extension du réseau de captage de biogaz aux alvéoles 8 et 9 ;
- comblement des fuites de biogaz identifiées sur l'alvéole 9.

#### **2.4 Actions supplémentaires proposées**

M. DELINEAU indique les actions supplémentaires qui seront mises en place pour le CSDND :

- information du public : lettre d'information semestrielle aux riverains, flash info aux mairies en cas de travaux, poursuite du développement du réseau de sentinelles ;
- amélioration du suivi des réclamations ;
- installation d'une télésurveillance avec report d'alarme en cas d'arrêt de la torchère ;
- améliorer encore le captage du biogaz ;
- lancement des études pour la valorisation du biogaz.

---

### **3. Questions et observations des membres de la CLIS**

3.1 Mme le Sous-Préfet demande si une permanence ou un standard téléphonique existe sur le CSDND et demande notamment comment alerter l'exploitant en cas d'incident survenant le W.E..

M. BOINET indique qu'une personne est présente sur site le samedi. Il précise également être joignable tout le temps sur son portable.

Mme le Sous-préfet insiste sur l'opportunité de disposer d'un répondeur, soit pour que les gens puissent faire part de leur réclamation, soit pour qu'un message d'information leur soit donné.

M. PRUNAUD évoque la possibilité de disposer d'un numéro vert.

3.2 M. BRIET demande que le rapport annuel lui soit communiqué.

3.3 Les membres de la CLIS souhaitent que le CR des CLIS leur soit diffusé même si celui-ci n'a pas encore été approuvé par la CLIS.

M. FLORIN indique qu'une telle diffusion est envisageable sous réserve que le CR soit transmis en tant que document de travail. A ce titre, les CR non encore approuvés devront comporter la mention « PROJET ».

3.4 M. DOYER demande à quoi sert la fiche de suivi des odeurs des sentinelles.

M. DELINEAU indique que cette fiche sert à l'exploitant puisqu'elle lui permet d'avoir une meilleure perception des odeurs.

M. PRUNAUD fait part à ce titre de l'anecdote suivante : la fiche de suivi sur un autre site a permis d'identifier que les odeurs ressentis le soir par les riverains provenaient en fait d'un compacteur de supermarché qui arrivait le soir et pour lequel le recouvrement des déchets réalisé se révélait insuffisant.

3.5 M. BRIET, compte tenu des réclamations précitées dont il a eu connaissance ou qui lui ont été adressées, souhaite savoir quand la lettre d'information sera transmise aux riverains.

M. DELINEAU précise que la fréquence de cette lettre sera semestrielle et que la mise en place de ce dispositif requiert un peu de temps.

3.6 M. DOYER souhaite savoir si l'incident de cet été peut se reproduire et si un retour d'expérience a été fait par l'exploitant.

M. DELINEAU répond que l'incident de l'été dernier peut notamment s'expliquer par la combinaison : « période de vacances » + « augmentation du tonnage accueilli sur le site de DOMQUEUR suite à l'indisponibilité du site de MONS-BOUBERT » + « mauvais dégazage ». Il confirme que la société va désormais tout mettre en œuvre pour qu'un tel incident ne se reproduise pas.

M. DELINEAU précise également que le problème de dégazage rencontré ne devrait plus l'être : le captage du biogaz se fait désormais à l'avancement. De plus, une personne va désormais intervenir sur site de façon plus régulière pour opérer les réglages du réseau de captage de biogaz.

M. DOYER espère que les mesures mises en place conduiront effectivement à limiter les nuisances olfactives.

3.7 M. DOYER indique à l'exploitant qu'un industriel doit faire preuve de réactivité en cas de problème constaté. A ce titre, dans la mesure où l'incident de cet été s'est prolongé dans le temps en terme de nuisances olfactives, il estime que le temps de réaction de l'exploitant a été beaucoup trop long.

M. PRUNAUD s'engage désormais à une réactivité exemplaire en cas de désordre constaté sur le CSDND de DOMQUEUR.

- 3.8 Mlle CUNCHE indique que, suite aux nombreuses réclamations adressées à l'Inspection, cette dernière va proposer à M. le Préfet de prescrire à l'exploitant par arrêté préfectoral complémentaire la réalisation d'une étude relative aux nuisances olfactives (identification de toutes les sources d'émissions d'odeurs du CSDND + pour chaque source d'émission identifiée : solution à même de limiter et de réduire les nuisances olfactives) et d'une étude de l'impact sur la santé. Cette proposition sera soumise à l'avis des membres du CODERST dans sa séance du 23 février prochain.
- 3.9 Mme MOCQUANT indique que des odeurs ont encore été ressenties ce W.E. et le sont également souvent par temps de brouillard.
- 3.10 Mme THEVAL demande à l'exploitant que les habitants de la commune de BRUCAMPS soient également destinataires de la lettre d'information semestrielle.

---

**Rappel :**

**La date de la prochaine réunion est fixée au jeudi 7 mai 2009 à 14 H 30 au CSDND de DOMQUEUR.**

---